

Évaluations, responsabilisation et analyses

Liste de contrôle des aménagements pour les apprenants de l'anglais (EL)

Informations sur les élèves			
LEA :	Établissement :		Date :
Nom :	Prénom :	Date de naissance :	Classe :
Numéro LASID à 10 chiffres :	Langue maternelle :	Spécialiste EL :	

Évaluation des acquis à l'échelle de l'État et matières à enseigner	
LEAP 2025 (3e à 8e année) : ☐ Français ☐ Mathématiques ☐ Sciences sociales ☐ Sciences	LEAP Connect : ☐ ELA ☐ Mathématiques ☐ Sciences
LEAP 2025 (Lycée) : ☐ Anglais I ☐ Anglais II ☐ Algèbre I ☐ Géométrie ☐ Biologie ☐ Histoire des États-Unis ☐ Instruction civique	
☐ Évaluation des compétences en lecture et en écriture (maternelle à la 3e année) ☐ Évaluation des compétences en calcul (maternelle à la 3e année)	

Instructions
Lors du choix des aménagements pour les apprenants de l'anglais, il est important de tenir compte de leur niveau de maîtrise de l'anglais, de leur niveau d'alphabétisation, ainsi que de leurs points forts et de leurs points faibles en matière de langue. Les aménagements doivent être choisis de manière réfléchie et en fonction des besoins individuels de l'élève. 1. Le comité remplit cette liste de contrôle. (Veuillez vous reporter au Manuel LEAP 2025 sur les aménagements et l'accessibilité pour plus d'informations.) 2. Les aménagements d'examen ne sont autorisés pour les évaluations à l'échelle de l'État que s'ils sont utilisés régulièrement en classe. 3. Les aménagements doivent être indiqués dans le champ « Aménagements pour les élèves apprenant l'anglais » lors des évaluations à l'échelle de l'État. 4. Les aménagements seront communiqués à tous les enseignants pour leur mise en œuvre en classe. 5. Veuillez remettre le formulaire dûment rempli aux coordinateurs des examens de l'école et du district. INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE : Les aménagements pour les élèves apprenant l'anglais ne s'appliquent pas aux examens ELPS, ELPT ou ELPT Connect.

Fonctionnalités d'accessibilité disponibles pour tous les élèves			
☐ Tests individuels	☐ Tests en petits groupes	☐ Lecture à voix haute de textes mathématiques	☐ Lecture à voix haute pour soi-même

Plan d'aménagement supplémentaire			
☐ Non applicable	☐ IEP : Date de révision	☐ IAP : Date de révision	☐ PNP

Aménagements et modifications des tests à l'échelle de l'État

☐ Évaluation de mathématiques LEAP 2025 en espagnol	☐ Prolongation
☐ Mise à disposition d'un dictionnaire mot à mot anglais/langue maternelle (sans définitions)	☐ Lecture à voix haute des tests de mathématiques, de sciences et de sciences sociales Information supplémentaire : La lecture à voix haute n'est pas un aménagement autorisé pour les évaluations en anglais, sauf si cela est précisé dans l'IEP ou l'IAP de l'élève. La lecture à voix haute n'est autorisée pour aucun élève participant au test de dépistage des compétences en lecture et en écriture de la maternelle à la 3e année.
☐ Instructions dans la langue maternelle	☐ Aucun

Informations sur les élèves

LEA :	Établissement :	Date :
Nom :	Prénom :	Date de naissance :
Numéro LASID à 10 chiffres :	Langue maternelle :	Spécialiste EL :

Aménagements et modifications des salles de classe

☐ Dictionnaire bilingue/traducteur électronique autorisé en permanence	☐ Apprentissage coopératif/entraide entre pairs	☐ Lecture à voix haute des tests de mathématiques, de sciences et de sciences sociales
☐ Les compositions et les travaux écrits sont acceptés dans la langue maternelle	☐ Mise à disposition d'un dictionnaire mot à mot anglais/langue maternelle (sans définitions)	☐ Devoirs raccourcis, modifiés, moins nombreux ou enregistrés
☐ Délai prolongé pour les tests et les devoirs	☐ Les documents de lecture en langue maternelle sont parfois autorisés	☐ Tâches d'affectation raccourcies/réduites
☐ Manuels/romans audio	☐ Instructions répétées	☐ Instructions dans la langue maternelle
☐ Augmentation des activités pratiques	☐ Tests modifiés/raccourcis	☐ Aide entre pairs pour la prise de notes
☐ Notes photocopées/guide d'étude	☐ Évaluation en mathématiques en espagnol	☐ Déductions pour fautes d'orthographe réduites

Signatures des participants

Signature du spécialiste EL :	Date :
Signature du directeur/de son représentant :	Date :
Signature de l'enseignant(e) ou du/de la coordinateur(trice) en éducation spécialisée (le cas échéant) :	Date :
Signature du coordinateur 504 (le cas échéant) :	Date :
Signature de l'enseignant(e) :	Date :
Signature de l'enseignant(e) :	Date :
Signature de l'enseignant(e) :	Date :
Signature du parent/tuteur (facultatif) :	Date :
Élève (le cas échéant) :	Date :